



# La Ferté Alais

*Liberté - Égalité - Fraternité*

**Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux**

La Ferté-Alais, le 26 septembre 2024

N/Réf.: MM/OB/FB

Madame,  
Monsieur,  
Cher(e) Collègue,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 26 septembre 2024 (légalement convoqué le 20 septembre 2024), le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, se réunira pour délibérer valablement sans condition de quorum le :

**Lundi 30 septembre 2024 à 19h30 en Salle du Conseil**

Le dossier qui vous a été adressé reste inchangé.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire  
Mariannick MORVAN

